

Accueil de Loisirs de Bassussarry



**NOUVEAUX
TARIFS**

voilà
**votre
QUOTIENT
FAMILIAL ?**

Mode de calcul du Quotient Familial (QF)

Revenu imposable divisé par 12, puis divisé par le nombre de parts.

Quotient Familial *	Enfant de Bassussarry	Enfant hors Bassussarry
	JOURNÉE	JOURNÉE
De 0 à 650 €	9 €	11 €
De 651 à 750 €	11 €	13 €
De 751 à 1000 €	13 €	15 €
De 1001 à 1499 €	16 €	18 €
De 1500 à 2499 €	18 €	20 €
2500 € et +	19 €	21 €

La CAF des Pyrénées-Atlantiques accompagne financièrement notre structure (Prestation de Service, CTG, Aides à l'investissement)

- L'aide aux temps libres (ATL) de la CAF (4€/jour) est déductible de ces tarifs pour les familles bénéficiaires (joindre le document ATL, depuis le 06 janvier 2020 l'ATL concerne les familles dont le quotient familial est < à 750 €).
- Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent au C.L.S.H.

Le Centre de Loisirs accueille en priorité les enfants domiciliés à Bassussarry, âgés de 3 à 14 ans.

Accueil de Loisirs de Bassussarry



ÉTÉ 2024



Ouverture du centre

du lundi 08 juillet au vendredi 23 août 2024.

**FERMETURE LE JEUDI 15 AOÛT 2024
ET LE VENDREDI 16 AOÛT 2024**

Les modalités d'accueil pour le centre de loisirs de Bassussarry pour cet été 2024 sont :



- *Accueil uniquement à la journée
- *Horaires de 7h30 à 18h30
- *Arrivée entre 7h30 et 9h30 dernier délai
- *Départ uniquement à partir de 17h



Des objectifs éducatifs visant l'enfant dans son développement individuel et dans sa participation sociale.

Des axes pédagogiques majeurs : L'espace-temps libre doit être l'occasion d'une vie sociale avec d'autres enfants et adultes. L'important n'est pas tellement l'activité mais surtout la façon dont les enfants la vivent. Le jeu a une fonction d'apprentissage. L'activité ludique sert de préparation à la vie. Elle aide à se construire physiquement, intellectuellement et socialement.

CHANGEMENTS IMPORTANTS :

- Règlement sur les désinscriptions
- Les tarifs en vigueur à compter du 08/07/2024



Centre de Loisirs - Allée de Bielle Nave – 64200 BASSUSSARRY

☎ 05.59.43.38.35



06.16.75.21.91

Site : www.bassussarry.fr

Mail : alsh@bassussarry.fr





LES INSCRIPTIONS : Du SAMEDI 01JUN au VENDREDI 28 JUN 2024 à 18h00.

CE QU'IL FAUT FAIRE



Le portail Famille

CRÉER SON PROFIL OU METTRE À JOUR LE DOSSIER SUR LE PORTAIL FAMILLE ET INSCRIRE VOTRE ENFANT LE JOUR DE VOTRE CHOIX.

Tout dossier incomplet NE SERA PAS VALIDÉ et DONC toute inscription ne sera pas possible.

Aucune réservation ne pourra être enregistrée si le portail famille n'est pas créé.

Liste des pièces à fournir sur le Portail : Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition, et/ou la notification d'Aides aux Temps Libres CAF (si vous en bénéficiez), une attestation d'assurance civile extrascolaire de votre enfant et la photocopie du carnet de santé à la page des vaccinations.

SI VOUS N'AVEZ PAS CHOISI LE PRÉLÈVEMENT, LA FACTURE correspondant aux inscriptions devra être acquittée au plus tard le dernier jour de présence de l'enfant.



IMPORTANT

Le règlement du centre de loisirs est en cours de modification.

Un point de ce règlement est entré en vigueur le 15/03/2024 :

Point concernant les désinscriptions.

Suite au nombre trop important de désinscriptions, qui engendre des problématiques au niveau de la restauration, de la gestion des personnels et de la gestion administrative, à compter de ces vacances d'avril : le délai pour se désinscrire votre enfant n'est plus de 48 heures, MAIS il correspond à la date limite d'inscription.

Par conséquent, toute inscription enregistrée au 28 juin 2024 sera définitive.

Si votre enfant est absent, car malade, vous devez envoyer un certificat médical dans les 48 h à l'adresse mail suivante : alsh@bassussarry.fr

En l'absence de ce justificatif dans le délai imparti, la journée sera facturée.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le C.L.S.H. communal de Bassussarry fonctionne à l'année, et ouvre ses portes les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires.



Le Centre de Loisirs est fermé les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que la dernière semaine d'Août et pendant les vacances de Noël.

✓ Un cahier doit être rempli par les parents pour toute arrivée et départ de l'enfant au centre de loisirs.

ATTENTION : Aucun enfant n'est autorisé à ARRIVER tout seul le matin, ni à PARTIR seul directement au portail le soir (même exceptionnellement, même avec un mot des parents).

✓ Une procuration est nécessaire et obligatoire à toute personne autre que les parents venant récupérer les enfants.

○ Déroulement d'une journée classique :

- ❖ De 7h30 à 9h30 et de 17h00 à 18h30 : accueil échelonné et temps libre organisé
- ❖ De 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 : activités.
- ❖ De 12h00 à 14h30 : repas et temps libre organisé.

Les enfants sont pris en charge par des animateurs et des éducateurs sportifs diplômés.



Le programme des activités est mis en place par l'équipe d'animateurs, en référence aux projets éducatif et pédagogique du C.L.S.H. et est affiché à la semaine.

